

## **Modification ou annulation d'une réservation**

Pour un refuge, une yourte ainsi qu'un forfait, il vous est possible de modifier ou d'annuler votre réservation, cependant la demande doit être faite au moins 14 jours avant le début du séjour, en téléphonant à la Vallée Bras-du-Nord au 1 800 321-4992 ou au 337-2900.

## **Modalités de paiement**

Le paiement des réservations prises par téléphone doit être effectué par carte de crédit Visa ou Master Card. Les réservations prises sur place peuvent se régler en argent comptant, par débit ainsi que par carte de crédit (Visa et Master Card).

Un seul numéro de carte de crédit est accepté par réservation!

Le montant total de la réservation sera pris 14 jours avant le début de votre séjour. Toute réservation prise moins de 14 jours avant le début du séjour doit être acquittée en totalité. Le détenteur d'une réservation qui ne respecte pas le délai de paiement prévu ou dont le paiement n'est pas honoré par un établissement de crédit verra sa réservation annulée automatiquement, et ce, sans autre avis. De plus, certains frais administratifs peuvent s'appliquer.

## **Frais de modification ou d'annulation**

Toute annulation ou modification faite en dedans des 14 jours précédents le séjour (7 jours pour la location d'une embarcation ou d'un vélo), le détenteur de la réservation ne recevra aucun remboursement. Sauf exception faite de circonstances majeures, qui seront alors jugés cas par cas par la direction de la Vallée Bras-du-Nord.

Pour modification ou annulation d'un séjour, veuillez contacter la Vallée Bras-du-Nord au 1-800-321-4992.

## **Votre sécurité est votre responsabilité!**

Les activités offertes par notre coopérative peuvent comporter certains risques. Ainsi, vous devez toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. De plus, il est très important de prendre conscience des risques inhérents à cette activité, de connaître et de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés, lorsque requis. (Voir le formulaire d'acceptation des risques)

## **Heures d'arrivée, de départ et enregistrement**

- Heure d'arrivée dans les yourtes et la Clairière: 13h00
- Heure de départ dans les yourtes et la Clairière : 13h00
- Pour la location de refuge, vous en avez l'exclusivité entre 15h et 11h le lendemain. En dehors de cette période, vous pouvez être dans le refuge, mais celui-ci sert également de halte pour les randonneurs.
  
- Pour le départ des canots : vous devez vous présenter à l'accueil Cantin 15 minutes avant votre départ de navette. Ceux qui ne prennent pas la navette doivent être à l'accueil Shannahan au plus tard à 13h30.

- Enregistrement pour les forfaits et les locations de refuges, de Yourtes ou du camping : vous devez vous présenter au bureau administratif de la Vallée Bras-du-Nord, situé au 100, avenue St-Jacques, à St-Raymond, entre 8h et 18h (9h et 16h en basse saison) le jour de votre entrée pour prendre possession de vos papiers d'enregistrement et de votre facture.

## **Règlements généraux sur le territoire de la Vallée Bras-du-Nord**

- Toute personne qui séjourne sur le territoire de la Vallée Bras-du-Nord ou qui y pratique une activité doit se conformer aux dates, heures et endroits mentionnés sur le droit d'accès.
- Les animaux domestiques sont permis dans les sentiers pédestres s'ils sont gardés en laisse et que leurs besoins sont ramassés. Toutefois, ils sont interdits à l'intérieur des refuges et des yourtes, ainsi que dans les canots sur le parcours canotable de la rivière.
- Les feux de camp et les feux de cuisson ne sont permis qu'aux endroits identifiés à cet effet. Ils doivent être surveillés en tout temps par une personne responsable et ils doivent être éteints avant le coucher.
- Le camping n'est toléré qu'aux emplacements prévus à cette fin, soit le camping de la Vallée et le camping Etsanha. Tout véhicule ou personne tentant à un endroit autre, se verra expulsé ou remorqué.

## **Propreté et bris d'équipement**

En tout temps, le client doit laisser tout lieu qu'il occupe et tout équipement qu'il utilise dans un état d'ordre et de propreté.

Tout bris causé aux équipements de la Vallée Bras-du-Nord sera facturé au client. De même, les refuges, les yourtes et les campings laissés en état de malpropreté seront nettoyés aux frais du client.

## **MESSAGE IMPORTANT**

*Une personne qui contrevient aux présents règlements peut être expulsée sur-le-champ, et ce, sans remboursement.*